



**Le
Grand Ouest
Toulousain**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

**Le Grand Ouest
Toulousain et du
Budget Annexe**

Le Grand Ouest Toulousain Agglomération



REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

71_RN-031-243100781-20260618-DEL_26_127-



Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte de gestion et le compte administratif comptent jusqu'à 75 % d'informations identiques. En les remplaçant par un **document unique, le CFU**, dans lequel les informations sont enrichies et non redondantes, le législateur prône la simplification, la transparence et la qualité des comptes dans la tenue d'une structure publique locale.

Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Le Grand Ouest Toulousain Agglomération a décidé de produire son Compte Financier Unique à partir des comptes de l'année 2024.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

CFU : comment cela va se passer ?

Prérequis :
la mise en œuvre du **référentiel budgétaire et comptable M57**

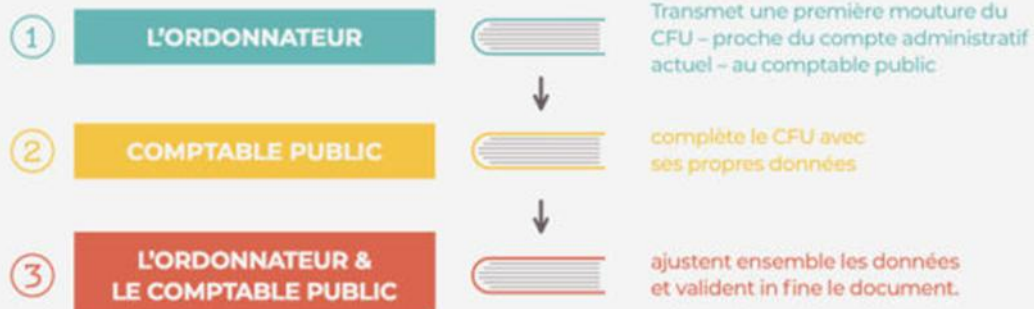


Table des matières

1. La section de fonctionnement	5
1.1. Le détail par chapitre	5
1.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre.....	5
1.1.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre	8
2. La section d'investissement	10
2.1. Le détail par chapitre	10
2.1.1. Les recettes d'investissement par chapitre.....	11
2.1.2. Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations	12
3. L'état des épargnes et de la dette	16
4. L'affectation des résultats	18
4.1. Le résultat d'investissement 2025.....	18
4.2. Le résultat de fonctionnement 2025.....	18
5. Le Compte Financier Uniques du Budget Annexe ZAE.	19
5.1. La section de fonctionnement :	19
5.2. La section d'investissement :	19
5.3. L'affectation définitive des résultats :	19
6. Le compte financier unique du budget annexe Génibrat.....	20
6.1. La section de fonctionnement	20
6.2. La section d'investissement :	21
6.3. L'affectation des résultats :.....	21

1. La section de fonctionnement

1.1. Le détail par chapitre

Dépenses					Recettes				
Chapitres	CA 2023	CFU 2024	Crédits 2025	CFU 2025	Chapitres	CA 2023	CFU 2024	Crédits 2025	CFU 2025
011 : Charges à caractère général	3 293 453,70	3 388 440,84	4 378 080,00	3 422 501,72	002 : Excédent reporté fonctionnement			10 589 611,29	0,00
012 : Charges de personnel	5 160 606,01	5 296 609,33	6 000 000,00	5 496 663,61	70 : Produits des services	742 181,55	446 799,92	473 000,00	468 123,33
014 : Atténuation de produits	7 547 278,56	8 222 752,30	8 173 365,00	8 112 524,56	73 : Impôts et taxes	19 436 326,00	24 153 596,41	21 820 500,00	23 967 867,46
023 : Virement à section d'invest.			10 249 686,29	0,00	013 : Atténuation de charges	101 100,61	21 122,60	30 000,00	6 605,47
65 : Autres charges gest. courante	3 879 087,56	5 544 148,81	5 623 800,00	5 337 084,83	74 : Dotations et participations	2 947 746,34	4 290 102,09	3 069 500,00	4 522 246,42
66 : Charges financières	54 883,74	110 233,67	182 500,00	112 793,72	75 : Autres produits gestion courante	149 180,51	290 940,79	20 000,00	440 751,50
67 : Charges spécifiques transfert au 65	6 969,96	4 920,64	0,00		77 : Produits exceptionnels	406 176,75	4 920,21	0,00	32 189,00
68 : Provisions		0,00	0,00						
042 : Opérat. ordre entre sections	847 447,23	1 434 020,75	1 400 000,00	934 260,10	042 : Opérations ordre entre sections	2 110,00	0,00	5 000,00	0,00
68 / 28					139 / 777				
Total dépenses	20 789 705,74	24 001 126,34	35 987 611,29	23 417 828,54	Total recettes	23 782 801,76	29 207 484,02	35 987 611,29	29 437 783,17

1.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre

Les recettes de fonctionnement constatées en 2025 présentent un niveau globalement satisfaisant. Les dotations et participations se maintiennent à un niveau élevé, traduisant notamment la mobilisation des services dans la recherche active de financements. L'exercice est marqué par la perception du solde des subventions liées à la mise en place de la TEOMi, par le soutien significatif de Citeo, ainsi que par le renforcement du partenariat avec la Caisse d'allocations familiales dans le champ social.

1.1.1.1. Le chapitre 70 : produits des services :

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
70	Produits des services	473 000,00	468 123,33	99%

Les produits des services regroupent :

- La facturation aux communes des services assurés par la communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain (service ADS) à hauteur de 287 204 euros,
- La vente d'objet
- Les régies de recettes (Maisons des habitants, services biodéchets, Mobilités...).

1.1.1.2. Le chapitre 73 : impôts et taxes :

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
73	Impôts et taxes	21 820 500,00	23 967 867.45	110%

Les impôts et taxes regroupent l'ensemble des produits fiscaux reçus par la communauté d'agglomération. Les produits par taxes se répartissent comme suit :

	2023	2024	2025
La taxe d'habitation sur résidences secondaires	197 469,00 €	171 670,00 €	109 585.00 €
La taxe foncière sur les propriétés non bâties	15 309,00 €	18 456,00 €	17 130.00 €
La taxe foncière sur les propriétés bâties	- €	1 330 901.00 €	1 373 900.00 €
La taxe additionnelle sur le foncier non bâti	72 448,00 €	84 984,00 €	86 200.00 €
La cotisation foncière des entreprises	2 770 997,00 €	3 238 536,00 €	3 434 321.00 €
La taxe sur les surfaces commerciales	393 997,00 €	393 997,00 €	438 497.00 €
Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	282 860,00 €	381 973,00 €	412 237.00 €
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 354 705,00 €	8 112 154,00 €	8 486 919.00 €
TVA nationale en compensation de la CVAE	1 437 879.00 €	1 546 573,00 €	1 556 317.00 €
TVA nationale en compensation de la taxe d'habitation	5 991 295,00 €	6 999 777,00 €	7 018 573.00 €
L'attribution de compensation de la Région du fait du transfert de la compétence Mobilité	- €	954 306.00 €	954 307.45 €
Autres impôts locaux divers	918 367,00 €	920 271.41 €	79 881.00 €

1.1.1.3. Le chapitre 74 : Dotations et participations

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
74	Dotations et participations	3 069 500,00	4 522 246.42	147%

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dotations et participations versées par l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF – 1 513 096 euros) ainsi que les remboursements divers liés aux contrats aidés et aux postes subventionnés.

Il intègre également le produit du FCTVA perçu au titre de certaines dépenses de fonctionnement, soit 16 082.52 euros.

Ce chapitre comprend également les aides de la CAF à hauteur de 536 533.59 euros.

Sont également comptabilisées dans ce chapitre les recettes issues de Citeo en nette augmentation (628 981.36 euros) qui soutient les filières de recyclage mais dont les cours mondiaux sur la valorisation du papier et du verre sont très fluctuants. Apparaissent aussi ici, les derniers versements des subventions liées à la mise en œuvre de la TEOMI à hauteur de 216 489 euros.

Ce chapitre comptabilise également les allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de la fiscalité (1 106 000 euros).

1.1.1.4. Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

Chapitre		BP 2025	CFU 2025	% réalisation
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	440 754.59	2 204%

Ce chapitre regroupe les recettes afférentes à la refacturation des repas aux agents, aux remboursements de maladie des agents titulaires, et les rachats de produits issus du recyclage qui n'ont pas pu être anticipé, prévu et évalué lors de la préparation budgétaire :

- Le Syndicat mixte Décoset : des remboursements de 2023 pour 6 046 €,
- Paprec : l'achat de matériaux (Alu et acier) pour 220 731 €
- VOA Verrerie d'Albi : la collecte du verre pour 26 325 €.
- SULO : pénalités sur le marché de collecte : 5 500 €

Sont également intégrés les remboursements perçus pour les absences des agents CNRACL (titulaires de la fonction publique avec une quotité de temps de travail supérieure à 28h hebdomadaire) à hauteur de 66 347 euros

1.1.1.5. Le chapitre 77 : Produits exceptionnels :

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
77	Produits exceptionnels	0,00	32 189.00	- %

Il est comptabilisé en produit exceptionnel les plus-values sur les cessions réalisées sur le site de courtage lors de la vente des biens non utilisés.

1.1.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre

1.1.2.1. Le chapitre 011 : les charges à caractères général :

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
011	Charges à caractère général	4 378 060,00	3 422 501.72	78%

En 2025, le chapitre 011 connaît une certaine stabilité avec une hausse de 1.01% par rapport à 2024. Les hausses liées au déploiement de nouveaux services (lancement des services mobilités ou ouverture de la MDH de Fontenilles) ont été compensés par des baisses sur d'autres postes dont notamment la baisse des coûts de fonctionnement du service de collecte des déchets liée au passage de la collecte en quinzaine sur plusieurs communes du territoire et à la réduction de l'appel à l'externalisation auprès de Suez.

1.1.2.2. Le chapitre 012 : les charges de personnel :

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
012	Charges de personnel	6 000 000,00	5 498 663.61	92%

Les dépenses de personnel 2025 ont été impactées par les éléments suivants :

- **L'impact des mesures nationales sur les charges de personnel 2025**

En premier lieu, il est opportun de rappeler que la progression dynamique des charges de personnel s'explique très majoritairement par des facteurs exogènes à la politique Ressources Humaines menée par la communauté d'agglomération.

En 2025, la communauté a eu à assumer la hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Le taux de contribution passant de 31.65% à 35.65% ce qui représente pour la collectivité une hausse de ses charges de personnel à hauteur de **90 000€**.

- **L'impact de la politique interne de ressources humaines sur les charges de personnel**

Parallèlement aux mesures nationales, certaines décisions intrinsèques à la politique RH de la communauté de communes expliquent l'augmentation des charges de personnels.

Le plan pluriannuel d'accès à la fonction publique de certains agents contractuels a pu être maintenu, conformément aux engagements pris en Comité Social Territorial. La poursuite de la

politique de lutte contre l'emploi précaire permettra au 1er janvier 2025 de stagiairiser six agents contractuels dont 4 agents à la direction prévention et valorisation des déchets et deux agents à la direction de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, plusieurs recrutements ont été engagés pour assumer nouveaux projets portés par la collectivité en 2025. Ont donc intégré les services communaux en 2025 :

- Deux chargés d'animations pour les projets service vélos et d'autopartage implique le recrutement de deux chargés de mission
- Une coordonnatrice du contrat local de santé (ce poste est financé par l'ARS)
- Un conseiller en énergie partagée (poste financé par l'ADEME)
- Un développeur économique
- Une chargée de communication

Enfin, les équipes ont été renforcée pour finaliser l'ouverture de la Maison des Habitants à Fontenilles et intégrer les équipes de la MédiaLudo (dont les salaires sont ensuite refacturés à la commune de Fontenilles).

Du fait de l'ensemble de ces actions, l'évolution des dépenses de personnel s'élève en 2025 à près de 3.81 %.

1.1.2.3. Le chapitre 014 : atténuation de produits :

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
014	Atténuations de produits	8 173 365.00	8 112 524.56	99%

Les atténuations de produits regroupent :

- Les attributions de compensation versées aux communes à hauteur de 6 046 159
- Le versement au FNGIR : fonds national de garantie individuel des ressources à hauteur de 2 061 456 euros,

La réalisation de ce chapitre est totale.

1.1.2.4. Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
65	Autres charges de gestion courante	5 623 800.00	5 337 084.83	95%

Les autres charges de gestion courante regroupent toutes les participations aux syndicats ainsi que les indemnités versées aux élus (184 019.33 euros) et le paiement de certaines licences

informatiques.

Les principaux versements en 2025 ont été

- le versement à DECOSET pour 2 863 287.92 euros,
- le versement au SMEAT pour 19 123.00 euros,
- le versement à Tisséo à hauteur de 1 369 584.00 euros ventilée comme suit :
 - Contribution statutaire pour 415 277 €,
 - Contribution pour le transport scolaire pour 954 307 €
- La subvention à l'AUAT pour 90 274.00 euros
- La participation au Syndicat de Bouconne (SMAFB) de 130 339.00 euros

1.1.2.5. Le chapitre 66 : charges financières

Chapitre		Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
66	Charges financières	162 500,00	112 793.72	69%

Les charges financières de l'exercice 2025 demeurent globalement stables. Cette stabilité masque toutefois une évolution contrastée : d'une part, une hausse des charges d'intérêts liée à la mobilisation de nouveaux emprunts souscrits en 2023 et 2025 ; d'autre part, un effet modérateur résultant d'une progression plus contenue des Intérêts Courus Non Échus (ICNE), dont le montant s'établit à 2 889,21 € en 2025. Ainsi, l'augmentation du coût de la dette est partiellement compensée par la moindre dynamique des ICNE.

2. La section d'investissement

2.1. Le détail par chapitre

Dépenses					Recettes				
Chapitres	CA 2023	CFU 2024	Crédits 2025	CFU 2025	Chapitres	CA 2023	CFU 2024	Crédits 2025	CFU 2025
001 : Solde d'exécution d'Investis	0,00	0,00	240 786,05	0,00	001 : Solde d'exécution Investissement reporté		0,00	0,00	
020 : Dépenses imprévues d'investissement		0,00	0,00		021 : Virement de la section de fo	0,00	0,00	10 249 886,29	0,00
040 : Subv d'Invest. transférées c	2 110,00	0,00	5 000,00	0,00	024 : Produits de cession		0,00	0,00	
041 : Opérations patrimoniales	47 925,00	0,00	100 000,00	42 486,08	040 : Amortissement des immobil	847 447,23	1 434 020,75	1 400 000,00	934 260,10
204 : fonds de concours		260 000,00	100 000,00	0,00	041 : Opérations patrimoniales	47 925,00	32 844,00	100 000,00	42 486,08
20 : Immobilisations incorporelles									
21 : Immobilisations corporelles	3 322 916,27	3 822 512,44	15 856 475,29	5 852 375,81	10 : dotations fonds divers dont :	489 109,48	535 849,29	350 000,00	870 649,00
23 : Travaux en cours					1068 : Excédent de fonctionnement	3 500 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
26 : Participations		50 952,00	0,00		13 : Subventions	670 816,70	384 281,53	731 566,54	1 191 691,36
27 : Autres immobilisations fin			349 501,67	349 501,67	16 : Emprunts	1 500 000,00	0,00	2 228 360,18	2 000 000,00
16 : Remboursement d'emprunt	395 839,69	369 484,36	408 050,00	408 021,81	4582 : Opérations sous mandat -	5 816,40	9 450,00	500 000,00	0,00
4581 : Opérations sous mandat -	5 816,40	9 450,00	500 000,00	0,00					
Total dépenses d'investissement	3 774 607,36	4 512 398,80	17 559 813,01	6 652 385,37	Total recettes d'investissement	7 061 114,81	2 396 445,57	17 559 813,01	7 039 086,54

2.1.1. Les recettes d'investissement par chapitre

2.1.1.1. Le chapitre 10 : dotation, fonds divers et réserves

Chapitre		BP 2025	CFU 2025	% réalisation
10222	FCTVA	350 000,00	831 719.22	238 %
10226	Reversement des taxes d'aménagements par les communes	0	38 929.28	- %

2.1.1.2. Le chapitre 13 : subventions d'investissement :

Chapitre		BP 2025	CFU 2025	% réalisation
13	Fonds de concours	232 000,00	192 451.89	83 %
13	Subventions de pool routier	499 566.54	660 986.96	132 %
13	Subventions Pistes Cyclables	0.00	130 382.43	- %
13	Autres subventions	0,00	207 870.08	- %

Le chapitre des subventions d'investissement regroupe :

- Le solde d'un fond de concours versé par la commune de Lasserre-Pradère pour les travaux de la rue du Gex pour 192 451.89 euros.
- Les subventions de nos partenaires dont :
 - o Le département de la Haute Garonne :
 - Les subventions du Pool Routier 2022-2026 pour 660 986.96 euros pour les années 2024 et 2025,
 - Une subvention pour l'aire de lavage : 43 825.7 euros,
 - Les pistes cyclables pour 130 282.43 euros,
 - o L'ADEME à hauteur de 164 044.38 euros dont notamment 98 725.00 euros pour le déploiement de la TEOMi

2.1.1.3. Le chapitre 16 : l'emprunt :

Chapitre		BP 2025	CFU 2025	% réalisation
16	Emprunt	2 228 360.18	2 000 000.00	90 %

Le 1^{er} décembre 2025 la collectivité a débloqué un emprunt d'un montant de 2 000 000.00 euros auprès de la Banque Postale pour une durée de 20 ans pour financer les travaux de réalisation des arrêts de bus que la communauté a déployé pour accompagner la mise en place des nouveaux services de bus par Tisséo.

2.1.2. Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations

2.1.2.1. Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BP 2025	CFU 2025	% réalisation
16	Emprunts	408 050.00	408 021.81	100 %

Les remboursements de capital d'emprunt se montent à 408 021.81 euros, l'emprunt souscrit en 2025 ne produira ces effets qu'à partir de 2026.

L'encours de dette au 31 décembre 2025 se monte à 3 508 173.01 euros.

2.1.2.2. Les chapitres 20,21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et en-cours

Chapitre		BP 2025	CFU 2025	% réalisation
20-21-23	Etudes-acquisitions-travaux	15 856 475.29	5 852 375.81	37 %

Les 3 chapitres sont répartis dans les chapitres-opérations suivants :

Opérations	Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
Opération Direction Réserve	2 000 837,32	837,00	0,0%
Travaux routiers	3 738 244,34	1 674 883,07	44,8%
Ouvrages d'art	3 441,36	-	0,0%
Pistes cyclables	2 302 367,15	465 927,94	20,2%
Réalisation d'arrêt bus	2 020 795,40	1 370 272,00	67,8%
Mobilités	579 665,00	372 716,72	64,3%
Schéma directeur des Eaux	425 000,00	75 328,09	17,7%
PLUI	210 601,20	130 188,30	61,8%
Aires d'accueil CFI	156 520,93	58 843,24	37,6%
Biodéchet/Composteur	36 636,00	24 339,36	66,4%
Colonnes enterrées	349 177,79	113 775,11	32,6%
Réhabilitation Pôle environ et siège	1 000 000,00	180 782,44	18,1%
Centre social Vallée de la Save	145 748,55	91 986,75	63,1%
Centre social Léguevin	20 985,77	17 494,37	83,4%
Centre social Plaisance du Touch la ménude	637 172,63	114 894,91	18,0%
Investissement des services	2 229 281,85	1 160 106,51	52,0%
Total Général	15 856 475,29	5 852 375,81	36,9%

Parmi les principales dépenses, on peut noter la poursuite des réalisations des projets de mandat inscrits au plan pluriannuel d'investissement de la communauté dont notamment

- La réalisation des arrêts de bus pour les nouvelles lignes Tisséo
- Les dépenses liées à la mise en œuvre du schéma directeur des mobilités et notamment l'ouverture de la maison des mobilités à Plaisance du Touch
- Les premières dépenses pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Les premières études pour la réalisation des travaux pour la Maison des Habitants prévue sur le plateau de la Ménude ainsi que pour la reconfiguration du siège de la communauté d'agglomération.

Au sein de l'opération Pistes Cyclables ont été inscrites les dépenses qui permettent la mise en œuvre du schéma directeur des pistes cyclables à savoir :

- Léguevin : les premiers paiements pour la piste de cyclable Route de Toulouse
- Plaisance du Touch : Réalisation de la piste Victor Hugo-Capelles

L'opération voirie et ouvrages d'arts regroupe les dépenses engagées pour la rénovation ou réhabilitation de voiries. En 2025, parmi les principales autres actions, citons :

- La rénovation de la rue Paymerou et de la rue du Levant à La Salvétat Saint Gilles
- Les travaux de la rue Maubec à Fontenilles
- La rénovation de la rue du Gex à Lasserre Pradère
- Les travaux de la rue des Cordeliers à Léguevin
- La requalification de la rue du 8 mai à Plaisance du Touch.

Enfin l'opération Investissement Courant (des services) regroupe une partie des investissements portés par la collectivité qui lui permettent d'assurer son bon fonctionnement. Elle se détaille comme suit

INVESTISSEMENT COURANT	Crédits 2025	CFU 2025	% réalisation
RH	25 882,18	8 605,07	33,2%
MOE Voirie et ouvrages d'art	339 895,20	86 289,45	25,4%
Bâtiments	194 253,96	66 903,39	34,4%
Matériels communautaires	25 000,00	19 233,06	76,9%
Urbanismes, ADS, Planification	93 600,00	23 392,80	25,0%
Aires d'accueil CFI	50 000,00	31 139,01	62,3%
Environnement/transition énergétique/Papi	49 000,00	6 600,84	13,5%
Collecte des ordures ménagères	290 515,53	167 211,70	57,6%
Mécanique	706 890,00	499 771,20	70,7%
Informatique et communications	78 401,18	64 794,09	82,6%
centres Sociaux	24 951,66	16 655,33	66,8%
Espace France Services	3 957,77	2 380,79	60,2%
Communication	37 595,00	36 729,00	97,7%
Développement économique	136 059,37	105 207,98	77,3%
Direction Générale - Autres	173 280,00	25 192,80	14,5%
Total Général	2 229 281,85	1 160 106,51	52,0%

Il est à noter que la collectivité a engagé en 2024 l'acquisition d'un camion-grue pour internaliser une partie de la collecte des colonnes et points d'apports volontaires. La livraison du camion ayant eu lieu en 2025 la dépense apparaît sur cet exercice sur le service mécanique.

2.1.2.3. Les autorisations de programme et crédits de paiement

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettent de planifier et de suivre les opérations d'investissement sur plusieurs exercices budgétaires. L'autorisation de programme définit l'enveloppe globale de l'opération, tandis que les crédits de paiement traduisent sa mise en œuvre annuelle.

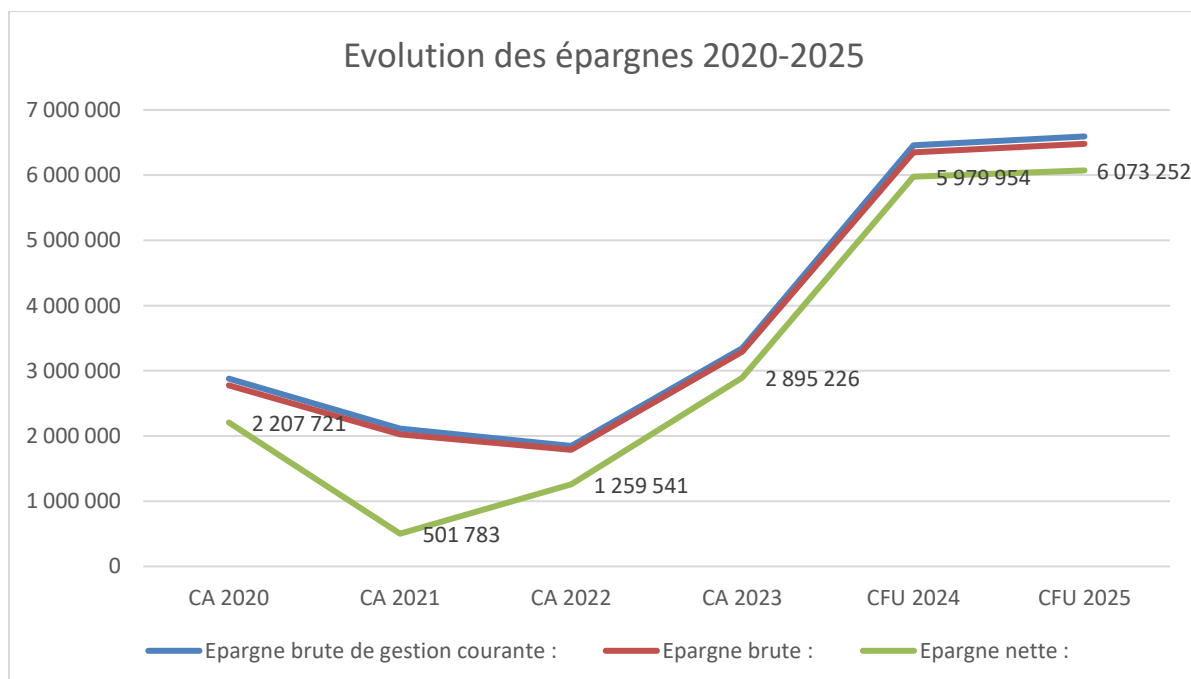
Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) constituent un dispositif de gestion pluriannuelle des investissements.

En 2025, les crédits mandatés sur les autorisations de programme sont les suivants :

Projet - opération	AP votée (total TTC)	2024	2025	Totaux
Schéma directeur des eaux et assainissement	1 125 000,00		425 000,00	
	dont mandatés		75 328,09	75 328,09
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	520 000,00		150 000,00	
	Dont mandatés	15 660,00	130 188,30	145 848,30
Réhabilitation du pole environnement et du siège	3 120 000,00		1 000 000,00	
	Dont mandatés		180 782,44	180 782,44
Création centre social La Ménude - Plaisance du Touch	2 275 500,00	0,00	500 000,00	
	Dont mandatés	45 947,81	114 894,91	160 842,72

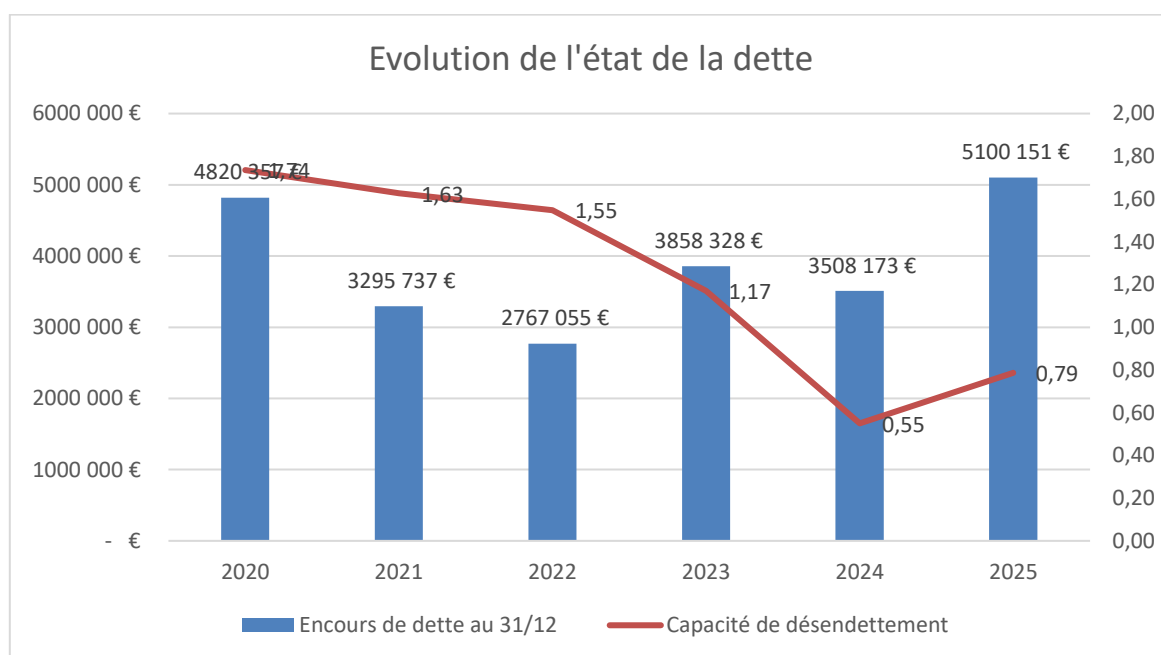
3. L'état des épargnes et de la dette

RETROSPECTIVE 2020 - 2025						
DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
011 Charges à caractère général	1 780 653	2 134 843	2 881 340	3 293 454	3 388 441	3 422 502
012 Dépenses de personnel	3 690 566	3 971 750	4 702 726	5 160 605	5 296 609	5 498 664
014 Atténuation de produits	6 916 418	6 955 659	6 776 863	7 547 279	8 222 752	8 112 525
65 Autres charges de gestion courante	3 826 975	4 149 008	4 193 575	3 879 088	5 544 149	5 337 085
66 Charges financières	102 905	85 767	59 354	54 864	110 234	112 794
67 Charges exceptionnelles	0	2 703	14 093	6 970	4 921	0
042 Opérations d'ordre (amortissements)	402 579	359 545	429 216	847 447	1 434 021	1 065 842
Total dépenses	16 720 096	17 659 275	19 057 167	20 789 706	24 001 126	23 549 410
RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
013 Atténuation de charges	60 180	37 120	127 591	101 101	21 123	6 605
70 Produits des services	228 868	157 254	134 344	742 182	446 800	468 123
73 Impôts et taxes	16 436 447	16 583 717	17 438 170	19 435 326	24 153 598	23 967 867
74 Participations	2 369 779	2 545 339	2 701 976	2 947 746	4 290 102	4 522 246
75 Autres produits de gestion courante	76 987	16 918	117 200	149 161	290 941	440 755
77 Produits exceptionnels	10 089	12 942	19 789	405 177	4 920	32 189
042 Opérations d'ordre (QP subv reprise résultat)	2 110	2 110	2 110	2 110	0	0
Total recettes	19 184 460	19 355 400	20 541 180	23 782 802	29 207 484	29 437 786
RESULTAT DE L'ANNEE	2 464 364	1 696 125	1 484 013	2 993 096	5 206 358	5 888 376
Epargne brute de gestion courante :	2 880 662	2 112 170	1 847 577	3 345 930	6 459 672	6 594 068
- Charges d'intérêt	102 905	85 767	59 354	54 864	110 234	112 794
= Epargne brute :	2 777 757	2 026 403	1 788 223	3 291 066	6 349 438	6 481 274
- Capital des emprunts remboursés	570 036	1 524 620	528 682	395 840	369 484	408 022
= Epargne nette :	2 207 721	501 783	1 259 541	2 895 226	5 979 954	6 073 252
En-cours de la dette au 31 décembre :	4 820 357	3 295 737	2 767 055	3 858 328	3 508 173	5 100 151
Solvabilité ou capacité de désendettement (KRD/Epargne Brute : en années)	1,74	1,63	1,55	1,17	0,55	0,79



On note le maintien sur un plateau haut des épargnes de la communauté d'agglomération. Cette augmentation s'explique par la mise en place d'une part intercommunale de taxe foncière pour financer la prise de compétences mobilités alors que la contribution complète à Tisséo ne sera versée qu'en 2026, après la mise en service des nouveaux services de transports en commun prévue pour septembre 2025 même si d'ores et déjà celle-ci s'est établie à 1 323 909 euros (pour le transport urbain et le transport scolaire).

En complément, la communauté a constaté une baisse conjoncturelle de l'appel à cotisation du syndicat DECOSET en 2025 mais la prospective transmise par ce dernier prévoit une hausse dynamique de ces cotisations pour les années à venir.



La situation financière de la communauté de communes est donc, de manière conjoncturelle, extrêmement favorable mais en tout état de cause celle-ci reste très saine et même au-delà de 2025, Le Grand Ouest Toulousain Agglomération projette une capacité de désendettement (indice Klopfer) bien en deçà des seuils recommandés avec un stock de dette très modéré.

4. L'affectation des résultats

4.1. Le résultat d'investissement 2025

Le résultat d'investissement 2025 présente un déficit de – 240 785,75 euros

Résultat d'investissement 2025	386 701.17 €
+ Résultat d'investissement reporté au 01/01/2025	-240 785.75 €
= Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	145 915.12 €
Le solde des Reste à réaliser 2025	- 5 064 722.36 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 4 918 807.24 €

4.2. Le résultat de fonctionnement 2025

Le résultat de fonctionnement 2025 présente un excédent de 16 589 565.92 euros

Résultat fonctionnement 2025	6 019 954.63 €
+ Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2025	10 569 611.29 €
= Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	16 589 565.92 €
- Affectation en réserve au compte 1068 du BS 2026	0 000.00 €
= Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2026	16 589 565.92 €

5. Le Compte Financier Uniques du Budget Annexe ZAE.

5.1. La section de fonctionnement :

ZAE : 2025 - Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitres	Crédits 2023	Crédits 2024	Crédits 2025	CFU 2025	Chapitres	Crédits 2023	Crédits 2024	Crédits 2025	CFU 2025
002 : Déficit reporté de fonctionnement			2 227,78	0,00	002 : Excédent reporté fonctionnement		0,00	0,00	0,00
011 : Charges à caractère général	150 000,00	81 120,62	0,00	0,00	70 : Produits des services	27 750,00	27 750,00	0,00	0,00
65 : Autres charges gestion courante	10,00	10,00	0,00	0,00	74 : Dotations et participations	150 000,00	110 000,00	0,00	0,00
67 : Charges exceptionnelles	27 750,00	27 750,00	0,00	0,00	75 : Autres produits de gestion courante	10,00	10,00	0,00	0,00
023 : Virement à section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	042 : Opérat. ordre entre sections 777		0,00	43 941,63	43 941,63
042 : Opérat. ordre entre sections 71355	1 782,16	1 782,16	20 241,16	0,00	042 : Opérat. ordre entre sections 71355		1 782,16	0,00	0,00
Total dépenses	179 542,16	110 662,78	22 468,94	0,00	Total recettes	177 760,00	139 542,16	43 941,63	43 941,63

5.2. La section d'investissement :

ZAE : BP 2025 - Section d'investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitres	Crédits 2023	Crédits 2024	Crédits 2025	CFU 2025	Chapitres	Crédits 2023	Crédits 2024	Crédits 2025	CFU 2025
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté					001 : Solde d'exécution investissement rep	27 316,47	27 316,47	27 316,47	0,00
20 : Immobilisations incorporelles									
21 : Immobilisations corporelles	27 316,47	27 316,47	0,00	0,00					
040 : Variation de stock terrains 3555	1 782,16	1 782,16	0,00	0,00	040 : Variation de stock terrains 3555	1 782,16	1 782,16	20 241,16	0,00
040 : 1068 excédent			43 941,63	43 941,63					
020 : Dépenses imprévues d'investissement					1068 : Excédent de fonctionnement capitali	0,00			
Total dépenses d'investissement	29 098,63	29 098,63	43 941,63	43 941,63	Total recettes d'investissement	29 098,63	29 098,63	47 557,63	0,00

5.3. L'affectation définitive des résultats :

Résultat de fonctionnement cumulé 01/01/2025 :	- 2 227.78 €
Solde CFU 2025 (recettes – dépenses) :	43 941.63 €
Résultat de fonctionnement 31/12/2025 :	41 713.85 €
Résultat d'investissement cumulé au 01/01/2025 :	27 316.47 €
Solde CFU 2025 (recettes – dépenses) :	- 43 941.63 €
Résultat d'investissement :	- 16 625.16 €

Le budget annexe ZAE étant clôturé au 31 décembre 2025, ses résultats sont repris au budget principal.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 41 713,85 € sera repris en recettes de fonctionnement du budget principal.

Le déficit d'investissement, d'un montant de 16 625,16 €uros sera, quant à lui repris en dépenses d'investissement du budget principal.

6. Le compte financier unique du budget annexe Génibrat

6.1. La section de fonctionnement

BA GENIBRAT : 2025 - Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitres	CA 2023	CFU 2024	Crédits 2025	CFU 2025	Chapitres	CA 2023	CFU 2024	Crédits 2025	CFU 2025
002 : Déficit reporté de fonctionnement			351 079,00	0,00	002 : Excédent reporté fonctionnement			0,00	0,00
011 : Charges à caractère général	352 887,67	-1 808,00	50 000,00	0,00	70 : Produits des services			0,00	0,00
65 : Autres charges gestion courante	0,00		10,00	0,00	74 : Dotations et participations			50 000,00	0,00
67 : Charges exceptionnelles			0,00	0,00	75 : Autres produits de gestion courante	0,27	0,40	1 587,33	1 577,33
022 : Dépenses imprévues fonctionnement			0,00	0,00				0,00	0,00
023 : Virement à section d'investissement			0,00	0,00				0,00	0,00
042 : Opérat. ordre entre sections 71355			0,00	0,00	042 : Opérat. ordre entre sections 7133			349 501,67	349 501,67
Total dépenses	352 887,67	-1 808,00	401 089,00	0,00	Total recettes	0,27	0,40	401 089,00	351 079,00

Les terrains en ZAE sont des stocks au sens comptable. Afin de constater la variation de stock, des écritures d'ordre non budgétaire (elles n'impactent pas la trésorerie) ont été passées en recette de fonctionnement, elles représentent une régularisation patrimoniale.

En dépense de fonctionnement aucune écriture ne figure sur le CFU 2025.

6.2. La section d'investissement :

BA GENIBRAT 2025 - Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2025	CFU 2025	Chapitres	Crédits 2025	CFU 2025
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté			001 : Solde d'exécution investissement reporté	0,00	0,00
20 : Immobilisations incorporelles			16 : dette sur collectivité de rattachement 16874	349 501,67	349 501,67
21 : Immobilisations corporelles	0,00	0,00			
040 : Variation de stock terrains 3551	349 501,67	349 501,67	040 : Variation de stock terrains 3555	0,00	0,00
020 : Dépenses imprévues d'investissement					
Total dépenses d'investissement	349 501,67	349 501,67	Total recettes d'investissement	349 501,67	349 501,67

En section d'investissement, concernant les dépenses, il s'agissait de constater les stocks de terrains et en recette d'investissement de constater la subvention du budget principal.

On constate que la section d'investissement au CFU 2025 est équilibrée, soit à 0.00 euros.

6.3. L'affectation des résultats :

On constate un résultat nul équivalent à 0.00 euros :

Opérations de l'exercice 2025 :

- Recettes de fonctionnement :	351 079.00 €
- Dépenses de fonctionnement :	0.00 €
- Résultat reporté de 2024 :	-351 079.00 €
- Soit un résultat reporté en 2025 :	0. 00 €